

Image not found or type unknown



Salarié dans une association

Par **elnaninana**, le **30/09/2008** à **00:34**

bonjour !rnje suis actuellement contractuelle(CDD) dans un hôpital.rnje travaille à temps plein.rnj'ai reçu une proposition de travail rémunéré dans une association ou j'interviendrait ponctuellement quelques heures pendant le mois. rnrétant contractuelle, est -je le droit d'accepter ? comment le déclarer au niveau de la sécu ou de l'urssaf ?

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008** à **09:49**

Si vous travaillez dans un hôpital public et si la rémunération proposée ne dépasse pas un certain montant, une simple autorisation écrite de votre employeur suffira.